



Mon guide de

Finances Personnelles

Présenté par



SANTÉ FINANCIÈRE POUR TOUS!



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
S.M.A.R.T GOALS	4
FIXER SES OBJECTIFS	
S.M.A.R.T GOALS (SUITE)	6
FIXER SES OBJECTIFS	
VALEUR NETTE	8
FAIRE MON BILAN FINANCIER	
OBJECTIF ANNUEL	9
COMBIEN METTRE DE CÔTÉ CHAQUE MOIS ?	
FONDS D'URGENCE	10
MON COUSSIN FINANCIER	
50/30/20	11
MA METHODE DE BUDGET	
50/30/20 (SUITE)	12
MA METHODE DE BUDGET	
BUDGET MENSUEL	13
SUIVI DES DÉPENSES	14
SUIVI DE MES DÉPENSES RÉGULIÈRES	
SUIVI DES DÉPENSES (SUITE)	15
SUIVI DE MES DÉPENSES RÉGULIÈRES	
FACTURE(S) À PAYER	16
MON SUIVI MENSUEL	
ABONNEMENT(S)	17
SUIVI DES DÉPENSES RÉGULIÈRES	
INFOS BANCAIRES	18
MES INFORMATIONS DE CONNEXION	
MA CHECKLIST	19
LES ÉTAPES POUR BIEN GÉRER SON ARGENT	
FAIRE PLUS D'ÉCONOMIE	21
10 CONSEILS POUR ÉCONOMISER	
CHALLENGE ZÉRO DÉPENSES	26
FÉLICITATIONS	27
FÉLICITATIONS POUR LA PRISE EN MAIN DE VOS FINANCES !	
GLOSSAIRE	28

«Plus je m'occupe de mes finances, plus j'ai du plaisir à le faire!»

C'est ce que m'a dit une de mes clientes lors d'un échange que nous avons eus pendant une séance de coaching. Et c'est tellement vrai!!

Pour beaucoup de gens (y compris ceux qui viennent me voir), prendre soin de ses finances personnelles c'est «plate», difficile, bref trop compliqué!

Une des raisons d'être de Code F. est de vous faire avoir du plaisir à vous occuper de votre porte-monnaie. Notre objectif est de vous donner des outils afin que gérer vos finances ne soit plus une corvée.

À cet effet, avec ce kit de finances personnelles, nous vous donnons quelques recettes, trucs et astuces pour prendre vos finances en main et améliorer ou optimiser votre santé financière.

Vous y apprendrez comment gérer votre budget, suivre vos dépenses, analyser votre situation financière... Mais aussi, et surtout, vous simplifier la vie.

RAPPEL: Être en bonne santé financière vient avec de nombreux bienfaits, dont celui d'être en mesure de répondre à ses besoins et ceux de sa famille, réduire son stress et améliorer sa santé mentale et physique, etc. Cela doit, donc, faire partie de nos priorités !

Au plaisir !

Annick K.G
Spécialiste en éducation et santé financière
Fondatrice de CodeF.

Si vous avez une question (même la plus petite), besoin ou remarque en lien avec ces worksheets, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse info@codef.ca



Code F. est née de notre ambition (et responsabilité sociale) de démocratiser les finances personnelles afin de permettre à toute personne, quel que soit l'âge, le milieu social, la valeur nette et les origines, d'avoir accès aux informations lui étant nécessaires afin de faire des choix éclairés.

Forts de notre conviction que toute personne devrait se sentir libre financièrement, nous nous sommes donné pour mission de rendre les Québécois et Canadiens, plus heureux, en meilleure santé financière et plus performants grâce à des solutions d'éducation financière et d'accompagnement financier indépendants et innovants !

Retrouvez-nous sur www.codef.ca

S.M.A.R.T goals

FIXER SES OBJECTIFS



Ce template a pour objectif de vous aider à construire et suivre vos objectifs d'épargne et vos projets financiers. Décrire vos SMART goals à l'écrit permet de poser clairement votre projet et sa trajectoire pour le rendre plus concret. Vous pouvez vous en servir pour vos objectifs financiers mais également pour vos objectifs de vie...



Spécifique

Définissez clairement et en détail ce que vous voulez accomplir et pourquoi.



Mesurable

Comment allez-vous pouvoir mesurer que vous avez atteint vos objectifs ?



Atteignable

Votre objectif doit vous sortir de votre zone de confort tout en étant techniquement atteignable



Réaliste/Pertinent

Pourquoi souhaitez-vous poursuivre cet objectif et en quoi cela vous servira-t-il ?



Temporellement défini

Définissez une deadline et si besoin, découpez votre objectif en plusieurs étapes.

S.M.A.R.T goals (suite)

FIXER SES OBJECTIFS

OBJECTIF 1



OBJECTIF 2



OBJECTIF 3



OBJECTIF 4



OBJECTIF 5



Valeur nette

FAIRE MON BILAN FINANCIER



Calculez la valeur nette personnelle, ou "net worth" en soustrayant de vos actifs (ce que vous possédez) vos passifs (ce que vous devez)

Mes actifs

COMPTE COURANT



COMPTE ÉPARGNE



CELI



REER



AUTRES PLACEMENTS



ASSURANCE VIE



BIEN(S) IMMOBILIER(S)



AUTRES



Mes passifs

MARGE DE CRÉDIT



PRÊT ÉTUDIANT



CARTE DE CRÉDIT



PRÊT AUTO



PRÊT HYPOTHEQUE



À REMBOURSER



AUTE CRÉDIT/DETTE



AUTRES



Total =



Total =



Valeur nette

actif - passif

=



Objectif annuel

COMBIEN METTRE DE CÔTÉ CHAQUE MOIS ?

Mon objectif
annuel



Inscrivez ici la somme que vous aimeriez avoir mis de côté avant la fin de l'année, puis remplissez le tableau ci-dessous au fur et à mesure des mois

	Objectifs	Réels	Notes & ressentis
JANVIER	\$	\$	
FÉVRIER	\$	\$	
MARS	\$	\$	
AVRIL	\$	\$	
MAI	\$	\$	
JUIN	\$	\$	
JUILLET	\$	\$	
AOÛT	\$	\$	
SEPTEMBRE	\$	\$	
OCTOBRE	\$	\$	
NOVEMBRE	\$	\$	
DÉCEMBRE	\$	\$	

Fonds d'urgence

MON COUSSIN FINANCIER



Le fond d'urgence a pour but de vous protéger des dépenses imprévues ou des changements de vie qui pourraient avoir un impact sur votre situation financière. Il est recommandé d'y mettre de côté au minimum 3 mois de dépenses.

Combien épargner dans mon fonds d'urgence ?

MON LOYER / MOIS
actif - passif



x3 =



MES FACTURES MENSUELLES
internet, assurances...



x3 =



MES AUTRES DÉPENSES
ESSENTIELLES
épicerie, etc. (moyenne/mois)



x3 =



MON LOYER / MOIS
actif - passif



x3 =



Total =



MON OBJECTIF

JE VEUX AVOIR ATTEINT CETTE SOMME LE

POUR CELA JE DOIS METTRE



DE COTE CHAQUE MOIS

PENDANT

MOIS.



50/30/20

MA METHODE DE BUDGET



La règle du 50/30/20 est une méthode simple de budgétisation qui vous permet de diviser vos dépenses en trois parties : vos besoins, vos désirs, et votre épargne. Elle a pour objectif de vous aider à mieux gérer votre argent et votre budget en évitant de sur dépenser.

La règle du 50/30/20

BESOINS

- loyer
- courses alimentaires
- impôts
- assurances
- factures essentielles

50%

ENVIES

- shopping / Vêtements
- manger dehors
- fun, sorties
- vacances...

30%

ÉPARGNE

- épargne
- investissement

20%



Ma répartition

BESOINS



ENVIES



ÉPARGNE



50/30/20 (suite)

MA METHODE DE BUDGET



Suivez ces étapes pour calculer le montant à attribuer à chacune des catégories de votre budget.

1

Reportez votre salaire net mensuel

Salaire net mensuel =



2

Calculez le montant de vos **besoins** (par mois)

LOYER & CHARGES (EAU, ELECTRICITÉ,...)

ÉPICERIE & NÉCESSITÉS

AUTRE (ASSURANCE, FACTURES,...)

Total besoins =



Devrais représenter au maximum 50% de votre revenu. Pour vérifier :

Total besoins / salaire mensuel x 100 =

%

3

Calculez le montant de votre épargne

Salaire net mensuel x 0,2 =



4

Calculez le montant de vos envies

Salaire net mensuel x 0,3 =



5

Somme restante

Salaire mensuel - (total besoins + épargne + envies) =



Si vos besoins représentent moins de 50% de votre salaire, vous aurez une somme restante. Ajoutez la si possible à vos objectifs d'épargne.

Budget mensuel

MOIS =



Epargne

Description

Montant

Description

Montant

Total



Total



Dépenses

Description

Montant

Description

Montant

LOYER

CHARGES

INTERNET & MOBILE

TRANSPORT

FRAIS BANCAIRES

COURSES ALIMENTAIRES

MEDICAL

HABILLEMENT

FUN & HOBBIES

REPAS A L'EXTERIEUR

Total



Total



Suivi des dépenses

SUIVI DE MES DÉPENSES RÉGULIÈRES



Utilisez ce template pour noter et suivre vos dépenses quotidiennes. Cela vous permettra d'observer vos habitudes (voir page suivante) et les dépenses que vous pourriez réduire. Imprimez cette page plusieurs fois selon vos besoins.

Date	Montant	Description	Besoin	Envie	n/a
------	---------	-------------	--------	-------	-----

Total dépenses



Suivi des dépenses

SUIVI DE MES DÉPENSES RÉGULIÈRES

01

Quelles sont les dépenses qui vous ont rendues le plus **heureux(se)** ?

02

Quelles sont les dépenses que vous **regrettez** ?

03

Quelles dépenses pourriez-vous **réduire** ou **supprimer** ?

Facture(s) à payer

MON SUIVI MENSUEL



Ce template vous permettra de suivre mois par mois le bon règlement de vos factures. Ajoutez pour toutes vos factures la description, la date et son montant. Cochez ensuite les cases au fur et à mesure de vos règlements.

Description	Date	Montant	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai.	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
-------------	------	---------	------	------	------	------	------	------	--------	------	-------	------	------	------

Abonnement(s)

SUIVI DES DÉPENSES RÉGULIÈRES



Listez tous les abonnements et services auxquels vous avez souscrit ainsi que leur coût annuel. Essayez d'annuler ou suspendre ceux qui vous sont inutiles.

Description

Montant

Besoin **Envie**

n/a

Total abonnements



Infos bancaires

MES INFORMATIONS DE CONNEXION

Institution financière

SITE WEB

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

N° DE COMPTE

IBAN

BIC

Institution financière

SITE WEB

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

N° DE COMPTE

IBAN

BIC

Institution financière

SITE WEB

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

N° DE COMPTE

IBAN

BIC

Institution financière

SITE WEB

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

N° DE COMPTE

IBAN

BIC

Ma checklist

LES ÉTAPES POUR BIEN GÉRER SON ARGENT



Prendre contrôle de son argent peut sembler difficile, surtout quand nous avons l'habitude d'ignorer l'état de ses finances personnelles. Vous pouvez prendre votre argent en main très facilement grâce à des systèmes simples.

POSER LES BASES

Créer mon budget mensuel. L'étape la plus importante est d'avoir créé un budget mensuel solide pour suivre vos dépenses au quotidien. Il existe **de nombreux logiciels** pour vous accompagner.

Trouver une banque qui correspond à mes besoins. Vous avez **choisi méticuleusement la banque** dans laquelle vous allez faire fructifier au mieux votre argent selon vos besoins et votre situation.

Créer mon fond d'urgence. Vous avez assez d'argent dans un compte d'épargne pour pouvoir couvrir 3 à 6 mois de dépenses en cas **d'urgence financière** ou de perte de revenus.

Fixer mes objectifs financiers. Vous avez identifié clairement pourquoi vous voulez mettre de l'argent de côté. Vous connaissez vos projets d'avenir et savez **combien et comment économiser** pour chacun.

Créer mon Jardin des Envies. Vous prévoyez systématiquement vos dépenses «plaisir» et «loisirs» dans votre budget grâce à un **Jardin des Envies** afin de limiter les dépenses impulsives.

En apprendre plus sur les finances personnelles. Vous essayez régulièrement de **lire des livres** ou de suivre des cours en ligne pour en apprendre plus sur la gestion de votre argent.

Discuter des dépenses et de l'argent avec mon/ma partenaire. Vous avez régulièrement des conversations ouvertes sur l'argent avec votre partenaire, sur le partage des dépenses et sur vos objectifs financiers.

Ne pas dépenser trop d'argent pour mon loyer. Le montant que vous payez par mois pour votre loyer ou logement est proportionnel à vos revenus. Il est recommandé de ne pas dépasser les 30%.

CONTRÔLER MES FINANCES

Faire attention à mes petites dépenses. Vous faites des économies en **réduisant les petites dépenses non réfléchies** (café, fast food...) ou faites par habitude qui drainent votre budget.

Planifier le paiement de mes factures. Vous savez à quelle date exacte est due chacune de vos factures annuelles ou mensuelles, et avez mis en place des systèmes de prélèvements automatiques.

Annuler tous mes abonnements inutiles. Vous n'avez aucun abonnement ou souscription non utilisé ou rentabilisé que vous n'annulez pas seulement par «flemme».

Mettre en place un virement automatique vers mes comptes épargne. Une bonne partie de vos économies est en «pilotage automatique» grâce à des virements automatisés vers vos livrets d'épargne.

Commencer à investir mon argent. Vous avez mis en place une stratégie d'investissement à court ou moyen terme pour **faire fructifier votre argent** plutôt que le laisser dormir dans un compte épargne

PRÉVOIR LE FUTUR

Planifier le remboursement de mes dettes (si j'en ai). Si vous avez des dettes, vous avez mis en place un plan pour les rembourser rapidement avant de financer d'autres objectifs.

Choisir une bonne assurance selon mes besoins. Vous avez **des assurances complètes et à petits prix** qui couvrent tous vos besoins pour limiter les risques.

Profiter du système d'épargne collective de mon entreprise. Vous savez si votre entreprise propose un système d'épargne salarial, versez-y vos bonis (au minimum).

Sauvegarder des preuves de mon travail. Vous archivez régulièrement des exemples et preuves de votre succès professionnel afin de construire un portfolio et argumentaire pour votre carrière.

Demander une augmentation de salaire. Vous osez **demander une augmentation de salaire** dès que cela est opportun pour augmenter vos revenus à court et à long terme.

Faire plus d'économie

10 CONSEILS POUR ÉCONOMISER



En effectuant un suivi méticuleux de vos dépenses, vous découvrirez où économiser dans presque toutes les catégories de dépenses. Nous vous donnons ici quelques astuces pour commencer. Examinez aussi vos dépenses afin de trouver, selon votre situation, d'autres occasions de les réduire. Elles vous sembleront peut-être minimes au premier abord, mais souvenez-vous qu'il n'y a pas de petites économies !

01. VÉRIFIEZ VOS FACTURES

- ✓ Repérez les erreurs et les montants facturés en trop.
- ✓ Dépensez moins en frais de retard, en intérêts et en pénalités.
- ✓ Faites corriger les erreurs avant qu'il ne soit trop tard.

02. NÉGOCIEZ DES FORFAITS PLUS AVANTAGEUX

La plupart des fournisseurs de services (à l'exception de ceux qui détiennent un monopole, comme les services publics) négocieront et aligneront leurs prix sur ceux de leurs concurrents, en particulier si vous avez fait des recherches et que vous leur dites ce que vous offrent leurs concurrents.

Appelez chacun de vos fournisseurs de services (Internet, câble, téléphone, etc.), demandez à parler au service de fidélisation de la clientèle et posez les questions suivantes :

- ✓ Comment puis-je faire baisser mes factures mensuelles ?
- ✓ Ai-je un forfait actuellement ?
- ✓ Pouvez-vous m'offrir un meilleur forfait ou une meilleure affaire ?
- ✓ Si oui, quels sont les délais de traitement ?
- ✓ Dois-je signer un nouveau contrat pour profiter de nouvelles aubaines ?
- ✓ Est-ce que je peux regrouper les services pour économiser ?
- ✓ Est-ce que je peux éviter les frais d'intérêt ou les pénalités pour un paiement en retard ?

Si vous êtes lié au fournisseur par un contrat à long terme, vous aurez probablement moins de marge de manœuvre pour négocier, et il se peut qu'on vous réclame des frais de résiliation. Ce type de facteurs peut contribuer à augmenter vos coûts.

Les changements à votre compte effectués, assurez-vous de vérifier sur vos prochaines factures qu'il n'y a pas d'erreurs. (Si c'est le cas, faites-les corriger dès que possible pour éviter d'avoir des frais de pénalité à payer.)

03. RÉDUISEZ LE COÛT DE VOS SERVICES BANCAIRES

Vous pouvez réduire vos coûts et vos frais bancaires en posant les bonnes questions et en modifiant votre forfait de services. Appelez le service à la clientèle de votre institution financière, et demandez :

- ✔ Combien est-ce que je paie chaque mois en frais de service?
- ✔ À combien se chiffrent mes frais de guichet automatique?
- ✔ Est-ce que je peux économiser en faisant davantage d'opérations bancaires en ligne?
- ✔ Est-ce que j'ai le droit d'ouvrir un compte à frais modiques si je suis étudiant?
- ✔ Est-ce que je peux faire baisser les frais en maintenant un solde minimal?
- ✔ Pouvez-vous me proposer un meilleur forfait?

04. TÉLÉPHONE CELLULAIRE OU RÉSIDENTIEL?

À notre époque, rares sont les personnes qui n'ont pas de téléphone cellulaire. Dans ce cas, est-il vraiment indispensable d'avoir un téléphone résidentiel en plus ? Posez-vous les questions suivantes :

- ✔ Qu'est-ce que je paie pour mon téléphone résidentiel et pour mon cellulaire?
- ✔ Combien me coûtent mes appels longue distance?
- ✔ Ma ligne résidentielle est-elle incluse dans une offre groupée?

En annulant votre ligne résidentielle, vous pourriez perdre un rabais d'offre groupée et être désavantagé, ou devoir payer des frais de résiliation si vous avez un contrat avec le fournisseur. En revanche, le rabais dont vous bénéficiez avec l'offre groupée pourrait être inférieur aux économies que vous feriez en annulant votre ligne résidentielle. Renseignez-vous auprès de votre fournisseur pour connaître les différents frais et coûts.

05. RÉDUISEZ VOS DÉPENSES ALIMENTAIRES

Les dépenses alimentaires sont propices aux économies, car nous avons tendance à choisir l'option la plus pratique sans prendre en compte son coût.

Même les plus petites dépenses peuvent rapidement devenir importantes, car nous les répétons quotidiennement. Soyez attentifs aux économies que vous pouvez faire sur vos dépenses alimentaires sans pour autant sacrifier le plaisir de la table! Comment réduire les dépenses alimentaires

- ✔ Prenez votre petit déjeuner à la maison.
- ✔ Apportez votre dîner, vos boissons et vos collations (ainsi que le café).
- ✔ Finances personnelles : notions de base | Cahier du participant 9
- ✔ Mangez végétarien au moins une fois par semaine, en prenant un repas économique sans viande.
- ✔ Préparez un gros plat pendant la fin de semaine et congelez-le.
- ✔ Faites vos courses avec un ami dans des supermarchés à prix réduit et partagez les achats effectués en gros.
- ✔ Prévoyez un budget pour les repas à l'extérieur (restauration rapide, plate à emporter, restaurants, etc.) et respectez-le.

06. ÉCONOMISEZ SUR L'ÉPICERIE

- ✓ Planifiez vos repas et vos collations.
- ✓ Préparez une liste d'épicerie et achetez seulement ce dont vous avez besoin.
- ✓ Faites le plein d'articles de saison et congelez le reste pour plus tard.
- ✓ Achetez des fruits et légumes congelés ou en conserve si vous n'avez pas accès à des fruits et légumes frais bon marché.
- ✓ Apprenez à connaître les magasins les plus économiques autour de chez vous.
- ✓ Recherchez les remises et les coupons rabais (les applications mobiles sont pratiques pour ça).
- ✓ Achetez les articles non alimentaires (savons, récipients, etc.) dans des magasins au rabais.
- ✓ Ne faites pas votre épicerie avec l'estomac vide!

07. RÉDUISEZ LES COÛTS LIÉS À VOTRE AUTO

Savez-vous combien vous coûte la possession ou la location d'une voiture?

- ✓ Additionnez les coûts réels liés à la possession d'une voiture (essence, assurance, dépréciation, intérêts et entretien).
- ✓ Selon l'Association canadienne des automobilistes, la totalité des coûts d'une voiture de catégorie courante se situe en moyenne entre 150 \$ et 160 \$ par semaine et à environ 8000 \$ par an, soit environ le double du prix d'achat habituel de ce type de voiture.

Avez-vous vraiment besoin d'une voiture? En raison des coûts réels liés à une voiture, il serait peut-être plus avantageux de se déplacer à vélo, d'utiliser le transport en commun, de prendre un taxi, de faire affaire avec une organisation d'autopartage, comme un groupe de covoiturage ou une coopérative de partage de véhicules, ou encore de louer une auto au besoin.

L'autopartage peut s'avérer économique si vous parcourez moins de 10000 km par an.

- ✓ Frais d'adhésion possibles ; facturation à l'heure, au mois ou au kilométrage.
- ✓ Frais et règlements variables – il est bon de comparer les différents services offerts.
- ✓ Si vous n'avez pas d'auto, pensez aux transports en commun, aux taxis, au covoiturage ou au vélo.
- ✓ Les services d'autopartage comme Uber ou Lyft sont une bonne solution pour les trajets trop longs à vélo, ou si vous avez quelque chose de lourd à transporter (p. ex. : grosse épicerie)

08. MÉFIEZ-VOUS DES EMPRUNTS À LONG TERME

Les modalités d'un prêt automobile peuvent grandement faire varier vos paiements réguliers et le coût total de votre voiture. Plus la durée du prêt est longue, plus les paiements seront bas ; par contre, vous finirez par déboursier plus en raison des intérêts qui s'accumulent sur un prêt à long terme (six ans et plus). Et au moment de changer de voiture, il se pourrait que la valeur de revente de votre véhicule ne couvre pas ce qu'il vous reste à rembourser (amortissement négatif).

09. LOGEMENT : LOCATION OU PROPRIÉTÉ?

La plupart des gens pensent qu'il est préférable d'être propriétaire de son logement pour constituer son avoir et ainsi être obligé d'épargner, mais ce n'est pas nécessairement le cas pour tout le monde.

Lorsque vous calculez les coûts associés à la possession d'un logement, vous devez prendre en compte :

- ✓ le remboursement du prêt hypothécaire (y compris le taux d'intérêt, les frais et les pénalités éventuelles);
- ✓ le coût des réparations et de l'entretien, de l'assurance habitation et de l'impôt foncier.

Situations dans lesquelles il n'est pas avantageux d'être propriétaire de son logement :

- ✓ Vous déménagez fréquemment : *ce n'est qu'après cinq ans que le fait d'être propriétaire de son logement devient intéressant.*
- ✓ Vous ne pouvez verser qu'une mise de fonds très peu élevée : *il vous faudra une assurance-prêt hypothécaire ; vous pourriez avoir un taux d'intérêt plus élevé.*
- ✓ Votre revenu ne couvre que vos paiements hypothécaires et vos impôts.

10. UNE ASSURANCE, POUR QUOI FAIRE?

C'est en fonction de sa situation et de son âge que l'on décide ou non de se procurer une assurance. Les assurances servent à vous protéger, vous et vos proches, en cas de pertes ou de difficultés financières. Il existe un large éventail de produits d'assurance pour divers types de risques :

- ✓ dommages ou blessures causés par un accident de la route;
- ✓ dommages causés à votre logement ou à vos meubles ;
- ✓ coûts médicaux non pris en charge par le régime de santé publique, par exemple, lorsqu'on voyage.

Vous ou votre bénéficiaire recevrez des versements si vous ne pouvez plus travailler ou s'il y a un décès inattendu. Avant de vous procurer une assurance, évaluez si vous en avez réellement besoin et, si oui, assurez-vous d'obtenir uniquement le montant et le type de garantie que vous souhaitez. Si, au contraire, vous estimez que c'est inutile, n'en prenez pas — tant que vous avez conscience des risques que cela représente.

L'assurance peut être un excellent moyen de prévenir les pertes financières et d'avoir l'esprit tranquille, mais cela a un coût!

Comprenez votre assurance

La police d'assurance est le contrat qui vous lie à l'assureur et qui précise l'étendue de votre couverture, soit :

- ✓ les risques pris en charge par votre compagnie d'assurance;
- ✓ les circonstances qui vous donneront droit à une indemnité;
- ✓ les montants, ou le type d'avantages, vous pouvez en retirer

10. UNE ASSURANCE, POUR QUOI FAIRE? (suite)

Lorsque vous vous procurez une assurance, l'important est de savoir combien elle coûte, ce qu'elle couvre et si vous en avez réellement besoin. Si c'est possible, renseignez-vous auprès d'un conseiller indépendant.

Le prix d'une assurance varie d'une compagnie d'assurance à l'autre. Demandez des devis pour comparer les couvertures similaires offertes par différents fournisseurs. Comme pour d'autres services, vous aurez la possibilité d'économiser en regroupant vos produits d'assurance chez un même fournisseur.

Challenge Zéro Dépenses



Le but de ce challenge est de limiter vos dépenses pendant un mois afin de cumuler un maximum de jours sans dépenser. Chaque jour où vous ne dépensez pas d'argent, coloriez la bulle correspondante de la couleur de votre choix ! Vous pourrez ensuite renouveler l'exercice et tenter un nouveau record...

MON CALENDRIER

Mois de :

Félicitations

FÉLICITATIONS POUR LA PRISE EN MAIN DE VOS FINANCES !



Nous voici venu à la fin de ce guide sur la gestion de ses finances. Vous avez maintenant toutes les notions et connaissances nécessaires à l'amélioration de votre santé financière.



Code F. vous souhaite bonne chance dans cette nouvelle aventure !

Glossaire

A.

Actif : Ensemble des biens matériels et immatériels appartenant à une société ou à une personne argent, équipements, valeurs mobilières, immeubles, etc.

Action : Titre de propriété ou part du capital d'une société détenue par un actionnaire dans une entreprise.

Antécédents en matière de crédit : Dossier qui décrit votre utilisation du crédit et qui précise combien vous avez emprunté et si vous avez remboursé vos prêts au complet et à temps.

Amortissement : Nombre d'années sur lesquelles s'échelonnent les remboursements d'un prêt, capital et intérêts. La période d'amortissement d'un prêt hypothécaire est limitée à 25 ans.

Argent : Monnaie, en pièces ou en billets; richesse qu'elle représente.

Assurabilité : L'assurabilité est le fait de respecter les conditions exigées par un assureur (par exemple, l'âge, l'état de santé ou l'emploi) pour obtenir une assurance.

Assurance : engagement inscrit dans un contrat, entre un assureur et un assuré, servant à couvrir ce dernier lors de la survenance d'un événement particulier et incertain, en échange d'une prime. L'assuré peut être une personne physique ou morale. Il cherche à protéger sa personne, ses biens ou sa responsabilité d'un risque.

Assurance vie : L'assurance vie est un contrat par lequel l'assureur s'engage, en échange d'une prime, à verser au bénéficiaire une somme prévue au contrat, et ce, en cas de décès de l'assuré ou de sa survie à une période déterminée.

Assurance maladie : Assurance individuelle ou collective servant à payer l'ensemble ou une partie des coûts de soins de santé.

Assurance invalidité : Assurance qui prévoit le versement de prestations à l'assuré qui, par suite de maladie ou d'un accident, se trouve incapable d'exercer ses activités professionnelles et qui, par conséquent, est privé de ses revenus d'emploi.

Autonomie financière : Situation d'une collectivité ou d'un organisme disposant d'un pouvoir propre de gestion de ses recettes et de ses dépenses.

Avoirs liquides : Aux fins de l'aide sociale, est considéré comme avoirs liquides tout ce qu'un adulte ou une famille possède en argent ou sous une forme équivalente et en valeur d'actifs transformables en argent à court terme (obligations d'épargne, valeurs mobilières, créances exigibles, dépôts à terme etc.)

B.

Besoin : nécessité, obligation, quelque chose d'essentiel à la vie.

Bénéfices : Excédent net des recettes sur les dépenses, soit après une opération déterminée, soit après une période qui généralement est d'un an

Bilan personnel : Document de synthèse et état financier exposant, à une date précise, la situation financière et le patrimoine d'un particulier

Bon du Trésor : Titre de créance à court terme négociable, émis par l'État à un prix inférieur à sa valeur nominale, l'écart tenant lieu d'intérêt, et dont l'échéance est généralement inférieure à un an.

Bourse (marché) : Marché public organisé où se négocient au comptant ou à terme des valeurs mobilières.

Budget : Document comptable prévoyant les évaluations de recettes et de dépenses pour un exercice déterminé ou pour une opération donnée.

Bureau de crédit : Un bureau de crédit est un service qui permet à un prêteur de connaître la solvabilité d'un emprunteur en fournissant un rapport de crédit au sujet de cette personne.

C.

Capital : Somme d'argent d'une certaine importance, qui est disponible pour des dépenses ou des investissements.

NB

Le terme capital au pluriel désigne les sommes d'argent considérées comme disponibles pour des investissements. Les expressions suivantes illustrent l'emploi : mouvements de capitaux, transfert de capitaux, fuite des capitaux et apporteur de capitaux. Les termes ressources financières et fonds désignent aussi ce concept.

Capital d'amorçage : Capital d'investissement qui permet de financer la première étape de la création d'une entreprise lorsqu'il s'agit de préciser le projet d'entreprise, de mener des études et d'entreprendre les démarches préliminaires à la création.

NB

Il ne faut pas confondre le capital d'amorçage avec les capitaux de lancement, le terme lancement désignant un ensemble d'opérations de publicité et de promotion portant sur une nouvelle entreprise.

Capitalisation : Action d'accumuler un capital par la mise en réserve systématique de fonds qui, joints aux revenus tirés du placement de ces fonds, serviront éventuellement à satisfaire à des engagements, par exemple le remboursement d'un emprunt, le service de prestations de retraite ou le paiement d'indemnités d'assurance.

Carte de crédit : Carte de plastique que certains établissements financiers mettent à la disposition de particuliers pour leur permettre de conclure, sans versement immédiat, des achats auprès des entreprises associées avec ces établissements.

Crédit : Accord vous permettant en tant qu'emprunteur de recevoir quelque chose qui a de la valeur tout de suite si vous vous engagez à rembourser le prêteur plus tard.

Cautionnement : Dépôt à titre de nantissement, d'argent ou de valeurs destiné à servir de garantie pour des créances éventuelles. Engagement pris envers un créancier de satisfaire une obligation dans l'éventualité où le débiteur ne la remplirait pas.

Certificat de placement garanti (CPG) : Titre garantissant un taux de rendement sur une période déterminée, habituellement entre 30 jours et 5 ans.

Compte : Arrangement pris avec une institution financière qui vous permet de déposer, de transférer et de retirer de l'argent, selon des modalités définies dans la convention de compte. Les comptes d'épargne et les comptes de chèques sont les deux principaux types de comptes de dépôt.

Compte-chèque : Les comptes chèques font partie des comptes bancaires transactionnels les plus élémentaires proposés par les banques, les coopératives de crédit et les petits prêteurs. Les comptes chèques sont généralement destinés à servir de compte de transactions.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) : Compte d'épargne qui permet aux particuliers âgés de 18 ans et plus de gagner un revenu de placement libre d'impôt. La limite de cotisation annuelle peut varier. Les sommes retirées d'un CELI ne sont pas imposées.

Compte en fidéicommiss : Un compte en fidéicommiss est détenu dans une institution financière et sert à y déposer, temporairement et en toute sûreté, les sommes qui sont confiées à un courtier ou un agent en vue de réaliser une transaction immobilière. La loi sur le courtage immobilier exige que toute somme reçue par un courtier ou un agent immobilier, pour autrui et dans l'exercice de ses fonctions, soit versée dans un compte en fidéicommiss.

Compte enregistré : Un régime enregistré, comme son nom l'indique, est un régime enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada dans lequel vous pouvez placer des produits financiers et où vous bénéficiez d'avantages fiscaux. Dans une optique de long terme, ces régimes sont une excellente façon de faire croître son capital.

Compte épargne : Un compte d'épargne est un compte de dépôt, détenu auprès d'une banque ou d'une autre institution financière, qui offre une sécurité et un modeste rendement. L'argent conservé dans un compte d'épargne typique est la forme d'avoirs la plus liquide, après l'argent comptant.

Compte non-enregistré : Ce type de compte n'a aucune limite de cotisation et vous permet de faire des placements avec l'argent supplémentaire qu'il vous reste suite à vos cotisations à des régimes enregistrés. Les revenus que vous retirez d'un compte non enregistré sont ajoutés à votre revenu imposable et seulement 50% du gain en capital est imposable. Ce type de compte peut notamment être intéressant pour les personnes qui désirent épargner pour des projets à court ou moyen terme.

Convention de compte : Accord concernant votre compte, qui décrit vos droits et vos responsabilités ainsi que les droits et les responsabilités de l'institution financière.

Cote de crédit : Une cote de crédit est une évaluation de votre historique de crédit et de votre capacité à gérer le crédit qui vous est attribué. C'est le résultat d'une formule mathématique qui sert à quantifier votre niveau de risque. Ce nombre est obtenu après une analyse détaillée de votre dossier de crédit, là où se trouvent votre historique de crédit (types et durée de vos prêts, respect des dates d'échéance des paiements, etc.) et vos informations personnelles.

Crédit : Somme d'argent qu'une personne physique ou morale met à la disposition d'une autre. Ensemble des avances et des prêts consentis par des établissements de crédit.

D.

Décaissement : Somme d'argent déboursée, ou encore action de déboursier une somme dans le cadre d'opérations d'exploitation (achats de marchandises, de matières ou de fournitures, frais de personnel, coûts de production, frais d'administration, frais de vente, etc.), d'opérations connexes (charges financières et charges exceptionnelles) ou d'opérations hors exploitation (acquisition d'immobilisations, prise de participation, frais de développement, remboursement de dette, etc.).

Défaut de paiement : Le défaut de paiement désigne le fait qu'une personne physique, une entreprise ou un pays ne soit pas en mesure d'honorer une partie ou la totalité de ses engagements envers un créancier. Le défaut de paiement de la part d'une entreprise peut entraîner la faillite de celle-ci

Déficit : Le fait, pour un débiteur, de ne pas acquitter ses dettes lorsqu'elles deviennent exigibles.

Dépense fixe : Les dépenses fixes sont les dépenses qui se présentent tous les mois et qui sont à peu près identiques d'un mois à l'autre, comme le loyer ou le paiement hypothécaire, les services publics, les remboursements de prêts et les frais de garde d'enfants

Dépense variable : Les dépenses variables sont les dépenses qui peuvent varier d'un mois à l'autre, comme la nourriture, les loisirs, les voyages ainsi que l'entretien et les réparations de la maison.

Dette : La dette est un devoir d'une personne envers une autre. Juridiquement, c'est la face « passive » de l'obligation par rapport à la créance qui est le droit d'exiger la prestation.

Désir : Souhait, envie, quelque chose qui n'est pas essentiel.

Dette à la consommation : Argent que vous devez pour des choses autres qu'une hypothèque, comme un prêt-automobile ou le solde impayé d'une carte de crédit. Ne comprend pas habituellement les dépenses mensuelles courantes, comme les factures de téléphone ou de services publics.

Dette totale : Total de votre dette à la consommation et de votre dette hypothécaire.

Dossier de crédit : Ensemble des documents comptables et financiers, des pièces et renseignements administratifs, juridiques, fiscaux ou de toute autre nature qui accompagnent une demande de crédit formulée auprès d'une banque ou d'un autre établissement financier.

E.

Emprunt (finance) : Somme d'argent empruntée par une personne physique ou morale.

NB

L'emprunt hypothécaire est un type d'emprunt. Ne pas confondre avec « emprunt » qui relève de la langue des finances publiques et de la Bourse et qui désigne une dette contractée sur le marché des capitaux par l'État, une collectivité publique ou semi-publique et les entreprises privées à des conditions fixées d'avance.

Emprunteur : Emprunteur est quelqu'un qui reçoit quelque chose à titre de prêt, qui prend quelque chose pour se l'approprier, pour l'utiliser ou pour l'imiter.

Encaissement : Somme d'argent encaissée, ou encore action d'encaisser une somme à la suite d'opérations d'exploitation (par exemple les ventes), d'opérations connexes (produits accessoires et produits financiers) et d'opérations hors exploitation (augmentation de capital et emprunts).

Endettement : Fait, pour une personne, une entreprise ou un organisme, d'avoir des dettes.

NB

Le terme endettement désigne également l'ensemble des dettes d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, ainsi que le montant des dettes publiques et administratives. Pour les ménages, la dette est souvent établie en proportion de leur revenu disponible.

Épargne : Partie des revenus des entreprises ou des particuliers qui n'est pas dépensée. Affectation du revenu à la thésaurisation, à un placement, à un prêt ou à l'investissement direct.

F.

Faillite : État d'une personne physique ou morale dont un tribunal a constaté la cessation des paiements.

Financement : Ensemble des moyens financiers nécessaires à la création, au fonctionnement ou au développement d'une entreprise.

Finances : Ressources pécuniaires dont disposent une personne, une entreprise, un organisme, une collectivité, l'État.

NB

On doit distinguer deux sortes de finances : d'une part, les finances publiques, qui ont trait aux problèmes posés par la gestion des fonds publics et des budgets de l'État ou d'une collectivité publique; d'autre part, les finances privées, qui se rapportent à la gestion des patrimoines des particuliers et des entreprises.

Fonds commun de placement : Fonds constitué de sommes mises en commun par des épargnants en vue d'un placement collectif et dont la gestion est assurée par un tiers qui doit sur demande racheter les parts à leur valeur liquidative.

NB

L'expression fonds mutuel est souvent utilisée au Canada en ce sens mais elle est inappropriée, car le mot mutuel a, en français, le sens de « réciproque » et non de « détenu en commun » comme l'adjectif anglais mutual.

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) : Plan d'épargne prévu dans la législation fiscale canadienne qui permet à un particulier retraité de retirer progressivement les sommes qu'il avait investies dans un régime enregistré d'épargne-retraite tout en différant le paiement des impôts correspondants.

Fonds d'investissement : Entité dont l'activité consiste à recueillir les sommes déposées par les épargnants et à mettre en commun ces sommes en vue d'effectuer des placements en valeurs mobilières pour le compte de ces épargnants conformément aux politiques et aux objectifs poursuivis.

Fonds de prévoyance : Argent ou titres mis de côté en vue de pourvoir à des dépenses imprévues.

Fonds de revenu viager (FRV) : Compte enregistré dans lequel il est possible de transférer les sommes accumulées dans un Compte de retraite immobilisé.

Fonds fiscalisé : Fonds qui fait appel à l'épargne des personnes grâce à l'aide fiscale des gouvernements, et dûment autorisé par la loi.

NB

En vertu de la Loi sur les impôts du Québec, certaines organisations sont autorisées à recueillir des fonds assortis d'un avantage fiscal pour les particuliers qui se portent acquéreurs d'actions. En contrepartie, des normes d'investissement sont intégrées dans la loi constitutive de ces fonds

Fonds négocié en bourse : Les fonds négociés en bourse (FNB) représentent des paniers de titres qui se négocient sur une place boursière au même titre qu'une action. Ils offrent aux investisseurs l'opportunité de diversifier leur portefeuille tout en se négociant comme une action. Les FNB combinent les avantages des actions et des fonds indiciels. Comme les actions, ils sont liquides et faciles à suivre. Comme les fonds indiciels, ils offrent une solide diversification, une bonne représentation du marché et un ratio des frais de gestion peu élevé.

Fonds publics : Ensemble des sommes d'argent qui appartiennent à l'État et qui sont soumises aux règles de la comptabilité publique.

G.

Gain en capital : Profit réalisé lors de la cession d'une immobilisation.

Garantie : Bien qui sert à garantir le remboursement d'un prêt. Si vous ne le remboursez pas, le prêteur peut saisir et vendre le bien que vous avez donné en garantie.

Garantie de prêt : Disposition visant à assurer au créancier une plus grande sécurité du paiement. Le plus souvent, il s'agit de l'engagement pris par un tiers d'exécuter l'obligation d'un débiteur dans le cas où celui-ci serait défaillant.

Gestion du patrimoine : Service prenant en charge la gestion de l'investissement et couvrant les sept champs de la planification financière d'une personne : fiscalité, aspects juridiques, placements, retraite, finances, assurances, succession.

Gestion de portefeuille : Service de gestion d'actifs qui est fourni par des prestataires de services d'investissement.

H.

Hypothèque : Une hypothèque est un droit, relié à un bien, qui est donné par une personne (le débiteur) à une autre personne (le créancier) en guise de garantie que le débiteur s'acquittera d'une obligation (rembourser un prêt, par exemple). L'obligation est généralement due au créancier par le débiteur et ce dernier est presque toujours propriétaire du bien.

I.

Impôts : L'impôt constitue un des prélèvements obligatoires effectué par voie d'autorité par la puissance publique sur les ressources des personnes vivant sur son territoire ou y possédant des intérêts.

Intérêts : En finance, l'intérêt est la rémunération d'un prêt, sous forme généralement d'un versement périodique de l'emprunteur au prêteur. Pour le prêteur, c'est le prix de sa renonciation temporaire à la liquidité. Pour l'emprunteur, c'est un coût correspondant à une utilisation anticipée.

Investissement : Acquisition d'un capital en vue de l'obtention d'un revenu. Acquisition par une entreprise ou par une collectivité de nouveaux éléments, productifs ou improductifs, destinés à entrer dans son patrimoine.

L.

Liquidité : Capacité ou aptitude d'un bien à se transformer plus ou moins rapidement en espèces.

M.

Marge de crédit : Montant du crédit accordé par une banque ou par un autre établissement de crédit à une entreprise, à un organisme ou à un particulier, ou par une entreprise à son client, sur lequel sont imputés les paiements effectués, tant qu'ils ne dépassent pas la limite prévue.

Monnaie : Moyen d'échange d'une unité de valeur, défini par référence à l'emplacement géographique des autorités monétaires responsables.

N.

Niveau d'endettement : Le niveau (ou ratio) d'endettement est un indicateur financier qui permet de mesurer le niveau d'endettement d'une entreprise, et donc sa solvabilité. Ce ratio s'obtient en effectuant le rapport entre les dettes d'une entreprise et le montant de ses capitaux propres.

O.

Obligation : Titre d'emprunt collectif remis par une société ou une collectivité publique à ceux qui lui prêtent des capitaux pour répondre à une demande d'emprunt à long terme. Document, le plus souvent transmissible et négociable, remis à chaque obligataire par l'entreprise ou l'organisme qui a émis les obligations.

Opération : Toute opération portée à votre compte, par exemple un dépôt, un retrait d'argent, un chèque ou des frais bancaires.

P.

Paiement préautorisé : Paiement effectué en prélevant automatiquement et de façon régulière un montant d'argent sur le compte bancaire d'un débiteur ou en portant le montant au débit de son compte-carte de crédit.

Passif : Composante du bilan décrivant les obligations qui incombent à l'entité par suite d'opérations ou de faits passés, et dont le règlement pourra nécessiter le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou encore toute autre cession d'avantages économiques.

Patrimoine : Ensemble des biens détenus par une personne ou un groupe.

NB

Juridiquement, ce terme s'applique aux biens dits matériels, mobiliers ou immobiliers transmissibles par succession. Par extension, il s'applique aussi à d'autres biens comme la culture, l'histoire, la langue.

Placement de capitaux : Action d'investir des fonds à moyen ou à long terme dans le but de les préserver et d'accroître leur valeur.

Plafond : Niveau maximum ou limite supérieure d'une grandeur économique, par exemple le plafond des emprunts, le plafond des dépenses, le plafond des cotisations.

Plan d'investissement : Programme d'investissement ayant pour base l'achat systématique, par versements mensuels, de parts de fonds de placement durant une période fixée d'avance (5, 10, 15, 20 ans).

Planification financière : Ensemble des décisions prises en vue d'organiser, de diriger et de coordonner les opérations financières futures et d'atteindre les objectifs généraux de l'entreprise.

Portefeuille : Terme qui désigne l'ensemble d'actifs financiers, de titres ou de placements détenus par des institutions ou des investisseurs.

Postes budgétaires : Les postes budgétaires sont utilisés pour regrouper les dépenses de la même famille. Chaque sous-poste est obligatoirement associé à un poste budgétaire.

Profil d'investisseur : Le profil d'investisseur consiste en un résumé qui rend compte des objectifs financiers d'un investisseur ou d'un investisseur, de sa situation financière, de son horizon temporel et de sa tolérance au risque. Il vise à aider les investisseurs, tout comme vous, à choisir les bons placements. En général, votre profil déterminera le niveau de risque que vous êtes en mesure de prendre.

Projet (financier) : Un business plan comporte obligatoirement une étude financière du projet de création ou de reprise d'entreprise. Cette partie correspond à ce que l'on appelle le prévisionnel financier. L'objectif d'un prévisionnel consiste à traduire un projet en langage financier.

Prêt : Contrat par lequel une personne physique ou morale remet un bien à une autre en contrepartie d'une promesse de restitution ou de remboursement dans un délai convenu à l'avance.

Prêt hypothécaire : Emprunt servant à l'achat d'une maison ou une autre propriété et dont le remboursement s'effectue sur plusieurs années. La propriété sert de garantie pour le paiement de l'emprunt et peut être reprise par le créancier si le prêt n'est pas remboursé à temps.

Prêteur : Personne physique ou morale qui accorde un prêt à un particulier, à une entreprise ou à un organisme, ou lui fournit des fonds moyennant une promesse de remboursement, habituellement avec intérêts

Produit financier : Ce qu'une entité retire de ses titres de participation et de ses placements de portefeuille.

NB

Les produits financiers proviennent principalement d'institutions financières, dont les caisses d'épargnes et de crédit, les compagnies d'assurances, les sociétés de fiducie, et également de bureaux d'avocats ou de notaires, de gestionnaires de régimes de retraite et de courtiers ou de conseillers en valeurs mobilières.

Produits dérivés : Instruments financiers reposant sur des valeurs mobilières ou sur des indices de marché (contrats à terme, options sur taux, indices, valeurs, etc) qui permettent soit d'atténuer les conséquences d'une évolution défavorable d'un marché, soit d'amplifier l'effet d'un investissement en anticipant une variation attendue.

R.

Ratio d'endettement : Montant des paiements que vous effectuez chaque mois pour rembourser vos dettes par rapport à votre revenu mensuel.

Recouvrement : Action (amiable ou judiciaire) prise pour amener un client débiteur à effectuer le paiement de sa dette.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) : Régime dans lequel investir pour en retirer un revenu de retraite. Les montants investis sont déductibles d'impôt, mais imposables lors du retrait. Les rendements ne sont pas imposés. Les agences de revenus déterminent le montant annuel maximal de cotisations permises.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE) : Permet d'accumuler des sommes à l'abri de l'impôt, d'être admissible à des subventions gouvernementales. Ces sommes serviront à financer les études postsecondaires de vos enfants ou de vos petits-enfants.

Régime enregistré : Régimes d'épargne ou placements enregistrés conçus pour aider les particuliers à économiser en vue principalement pour la retraite ou obtenir des reports d'impôt selon le produit choisi.

NB

Caractéristiques générales :

- Plafonds de cotisation annuels
- Déductibles d'impôt
- Imposables à des degrés divers au moment du retrait
- Date limite (obligation de retrait) dans certains cas

Remboursement : Action, pour l'emprunteur, de remettre au prêteur l'argent que ce dernier lui a avancé.

Remboursement d'un emprunt hypothécaire : Règlement d'un emprunt hypothécaire par le débiteur qui rembourse intégralement au créancier la somme empruntée.

Rendement (taux) : Le taux de rendement (ou ROR pour rate of return) est la perte ou le profit d'un placement sur une certaine période, exprimé en pourcentage.

Responsabilité financière : Qualité soutenue par un système de gestion des dépenses du gouvernement qui favorise une plus grande responsabilité financière et facilite l'atteinte des objectifs financiers que le gouvernement s'est fixé.

Retrait bancaire : Opération par laquelle un détenteur de compte bancaire retire une somme d'argent de ce compte.

Revenu : Part de la production qui revient aux individus ou aux collectivités, en tant que sujets économiques, comme rémunération de leur travail ou fruit de leur capital.

NB

Les grandes catégories de revenu sont le salaire, l'intérêt, le profit et la rente.

Risque (financier) : Un risque financier est un risque de perdre de l'argent à la suite d'une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière ; comme une perte ou une blessure, se produit pendant que votre police est en vigueur.

Risque de crédit : Risque que le prêteur perde son argent si l'emprunteur ne tient pas sa promesse de le rembourser.

S.

Services financiers : Les services financiers représentent l'ensemble des produits liés aux moyens de paiement ou à la gestion de l'argent proposés par une banque de détail, une financière spécialisée, un assureur, une société d'investissement ou de placement et autres intermédiaires financiers.

Services monétaires : Groupe de services comprenant le change de devises, le transfert de fonds, l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites, l'encaissement de chèques, l'exploitation de guichets automatiques, y compris la location d'un espace commercial visant à recevoir un guichet lorsque le locateur est responsable de son approvisionnement en argent.

Société de portefeuille : Société, dont l'actif est essentiellement composé d'actions d'autres sociétés, qui effectue des opérations financières intéressant ces dernières, sans intervenir dans la gestion de ces autres sociétés.

Successesseur : Personne appelée à recueillir tout ou partie d'une succession.

T.

Taux d'escompte : Taux d'intérêt de l'argent fixé par la banque centrale d'un pays, que cette dernière applique lorsqu'elle réescompte les effets de commerce et les effets de toute nature qui lui sont présentés par les banques.

Taux d'intérêt : Pourcentage appliqué à une somme placée ou empruntée, qui permet de calculer l'intérêt que rapporte cette somme pour une unité de temps (généralement une période de 12 mois).

NB

Le taux d'intérêt peut être simple ou composé, fixe, variable ou progressif

Taux de capitalisation : Taux d'intérêt ou de rendement utilisé pour calculer la valeur d'un capital, d'un bien ou d'une entreprise à partir des revenus ou des bénéfices qu'il ou elle produit.

Taux de change : Rapport de valeur entre deux devises, qui est censé rendre comparables les niveaux des prix et des coûts, des pouvoirs d'achat entre des pays utilisant deux monnaies différentes.

Taux directeur : Taux d'intérêt au jour le jour fixés par la banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique.

Taxes : Prélèvement à caractère fiscal, destiné à alimenter la trésorerie de l'État, d'une collectivité locale ou d'un établissement public administratif en contrepartie d'un service rendu aux administrés.

Testament : Acte unilatéral, révocable jusqu'au décès de son auteur, le testateur, par lequel celui-ci dispose de tout ou partie de ses biens, et qui n'aura d'effet qu'à son décès.

Tolérance au risque : Capacité personnelle d'un investisseur à accepter une diminution ou une perte importante de valeur de ses placements dans son portefeuille. Le niveau de risque est souvent proportionnel au rendement anticipé d'un investissement.

V.

Valeur mobilière : Instrument négociable, côté ou susceptible de l'être, sous forme de créances ou de participations qui peuvent être transmises aisément. Titre négociable émis par des personnes publiques ou privées et représentant une fraction soit de leur capital social (action), soit d'un prêt à long terme qui leur est consenti (obligation).

Véhicules de placement : Terme générique pour une variété de produits financiers permettant d'investir et de faire fructifier son argent : REER, fonds de placement, etc.

Vérification du crédit : Examen de votre réputation sur le plan financier et de vos antécédents en matière de crédit.

Volatilité : Terme désignant la variation du cours d'un titre sur une période donnée.